



France-Rwanda Les arrangements politiques ne doivent pas nuire à la recherche de la vérité

Communiqué, le 25 novembre 2008

Alors que le Rwanda ressurgit dans l'actualité autour de l'arrestation de Rose Kabuye, Survie rappelle que, par delà les manœuvres politiques et judiciaires, ce qui est en cause dans la région des Grands lacs, c'est la vérité et la justice en l'absence desquelles seule la violence règne. A ce titre, l'enquête du juge Bruguière apparaît comme une démarche partisane dont l'objectif est d'éclipser la complicité de la France dans le génocide des Tutsi.

L'attentat du 6 avril 1994 contre l'avion du président Habyarimana (qui a constitué l'élément déclencheur du génocide mais en rien sa cause puisque ce génocide était en préparation de longue date), piloté par un équipage français, n'a jamais été élucidé. Seules les anciennes Forces Armées Rwandaises (FAR) et des membres de l'armée française, ont pu accéder au site immédiatement après le crash.

Plus de trois ans après les faits, le 13 novembre 1997, la veuve du mécanicien navigant porte plainte, plainte à laquelle se joindra plus tard la veuve, résidant en France, du président Habyarimana. Le parquet ouvre une information judiciaire en mars 1998, alors qu'au même moment une mission d'information parlementaire est menée de mars à décembre 1998 sur la politique et l'engagement militaire français au Rwanda de 1990 à 1994. L'instruction est confiée au juge antiterroriste Jean-Louis Bruguière.

Cette instruction, exposant seulement une conviction partisane, faite uniquement à charge et sur une seule hypothèse, n'apportant pas de preuve mais reposant sur des témoignages sujets à caution¹, aboutit en novembre 2006 à une ordonnance du juge, suivie de la délivrance par le parquet de 9 mandats d'arrêt contre des membres de l'entourage du président rwandais Paul Kagame soupçonnés d'avoir participé au dit attentat. Le Rwanda rompt alors ses relations diplomatiques avec la France. Les démarches pour renouer ces relations, faites notamment par le ministre des Affaires étrangères Bernard Kouchner, se heurtent à l'existence de ces mandats d'arrêt.

La récente arrestation de Rose Kabuyé, l'une des neuf personnes poursuivies, peut être vue comme un événement de nature à dénouer le blocage diplomatique et judiciaire. Devant les juges, Rose Kabuye et ses avocats n'auront sans doute pas de mal à faire éclater les faiblesses de l'instruction Bruguière, qui apparaîtra pour ce qu'elle est, une tentative de diversion pour éluder une réalité cruelle.

Il ne faut pas en effet que la question de l'attentat contre l'avion, qui mérite d'être résolue par un travail d'enquête irréprochable, obnubile les esprits et efface, comme le veulent certains, celle, infiniment plus grave, de la complicité française dans l'exécution du génocide des Tutsi au Rwanda, qui n'avait rien d'improvisé.

Cette implication française apparaît dans le soutien accordé de 1990 à 1994 au régime Habyarimana, qui se livrait déjà à des massacres à caractère génocidaire ; dans l'aide à la militarisation et l'encouragement à l'ethnisation de ce régime par la création d'un front *Hutu Power* contre l'« ennemi » tutsi ; dans le soutien à la formation du Gouvernement intérimaire, composé d'extrémistes hutu, qui a déchaîné le génocide ; dans la livraison d'armes pendant le génocide et enfin dans l'exfiltration des auteurs du génocide à la faveur notamment de l'opération *Turquoise*.

Si la Mission d'information du parlement français sur le Rwanda a tenté d'apporter un éclairage sur cette période, elle a esquivé, dans les conclusions de son président Paul Quilès, les conséquences sévères des faits qui lui ont été exposés et qui exigeaient des enquêtes approfondies pour révéler les tenants et aboutissants d'une politique qui a conduit au pire.

Cette politique funeste et le refus d'en éclairer et d'en assumer la responsabilité ont conduit à la perpétuation des guerres qui, depuis le génocide, ravagent la République démocratique du Congo voisine, dans l'impunité la plus totale de toutes les parties en présence. Des forces qui s'appuient sur des haines ethniques entretenues et instrumentalisées pour le plus grand profit des entreprises transnationales bénéficiaires des minerais extraits. Il est essentiel que tous les responsables, les complices et les commanditaires du génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité perpétrés dans la région des Grands Lacs soient poursuivis sans aucune exception devant la justice internationale. Les populations martyres ont droit à la vérité et à la justice.

Contact presse : Olivier THIMONIER olivier.thimonier@survie.org Tél. : 01 44 61 03 25

¹ Lire notamment à ce sujet l'article de *Rue89* : <http://www.rue89.com/2008/11/19/rwanda-lenquete-sur-lattentat-contre-habyarimana-senlise>